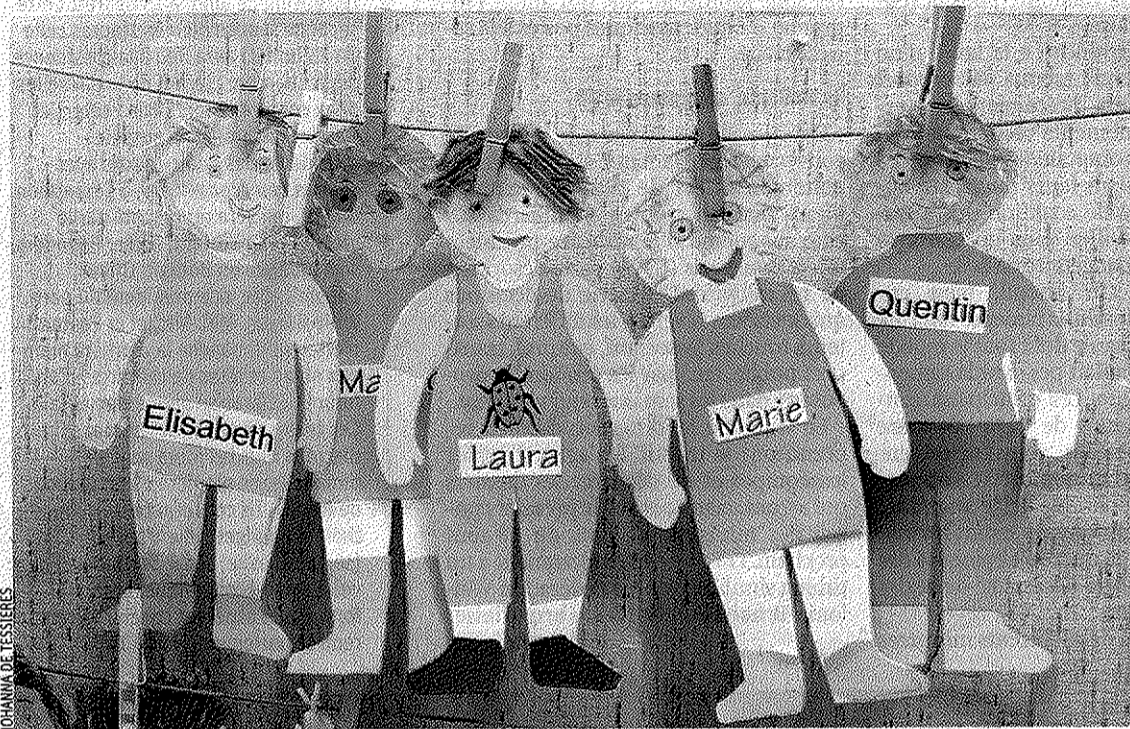


“La mixité sociale ne se réglera jamais avec un décret sur l’affectation scolaire”



Le décret Inscription vise, entre autre, à encourager la mixité sociale dans nos écoles. Mais l'objectif est loin d'être atteint.

■ Pourquoi la mixité sociale à l'école est-elle un échec? Tentative de réponse avec le sociologue français Choukri Ben Ayed.

Entretien **Stéphanie Bocart**

C'est sans aucun doute LE décret qui aura marqué la législature précédente en matière d'enseignement obligatoire. Vous l'avez compris, on parle du décret Inscription, qui, depuis 2010, régle les inscriptions en première année secondaire, avec, entre autre, l'objectif de renforcer la mixité sociale. Pourtant, force est de constater que ce dernier objectif est loin d'être atteint. Or, la Déclaration de politique communautaire (DPC) du nouvel exécutif PS-CDH prévoit bien “d'améliorer le processus des inscriptions en première secondaire”, mais ne dit mot sur la mixité sociale.

Du 18 au 23 août, le mouvement sociopédagogique “ChanGements pour l'égalité” (CGé) organise ses 43^e Rencontres pédagogiques d'été à La Marlagne à Wépion⁽¹⁾. Des ateliers permettront aux enseignants de se préparer à la rentrée scolaire et de s'outiller pour favoriser l'égalité au sein de leur classe. Ce jeudi, Choukri Ben Ayed, professeur de sociologie à l'Université de Limoges (France), viendra compléter la réflexion en donnant une conférence sur le défi de la mixité sociale à l'école. “La Libre” s'est entretenue avec lui.

Que faut-il entendre par “mixité sociale à l'école”?

Je constate un très fort paradoxe: on parle beaucoup de mixité sociale à l'école, mais, en réalité, il y a très peu de réflexions de fond, de recherches scientifiques sur ce sujet. Il n'y a pas de définition officielle de la mixité sociale à l'école; il y a juste des usages de ce terme. En sociologie, on dit que c'est une catégorie un peu hybride, voire un peu fourre-tout. Néanmoins, en faisant le tri, j'observe que tout le monde parle de mixité sociale, quels que soient les bords politiques. Ce qui veut dire que la

mixité sociale est plutôt une sorte de médiation pour engager d'autres problématiques. C'est une notion truffée d'arrière-pensées, dans laquelle on peut retrouver tous les extrêmes, c'est-à-dire que l'on peut aller d'une conception de lutte très forte contre les discriminations à une orientation très libérale, voire méritocratique, des systèmes éducatifs.

Il n'y a donc aucun moyen de définir ce qu'est la mixité sociale à l'école?

On peut identifier quatre piliers sur lesquels repose la mixité sociale: 1° il y a la mixité sociale au sens de l'origine sociale; 2° la mixité sociale au sens d'une mixité (socio)ethnique; 3° il y a ce qu'on appelle “la mixité scolaire”, c'est-à-dire sur la base du niveau scolaire des élèves; 4° il y a la mixité de type territorial, c'est-à-dire que le lieu géographique d'où viennent les élèves est un marqueur social.

La mixité sociale à l'école est-elle une réalité ou un mythe?

En ce qui concerne la France, mais je ne pense pas que cela soit très différent en Belgique, la mixité sociale n'a jamais existé. Sous la période républicaine, très forte, de Jules Ferry, on voit ouvertement des expressions publiques de personnes qui aspirent à la ségrégation, c'est-à-dire que les enfants du peuple et ceux de la bourgeoisie n'ont pas à fréquenter le même établissement. Initialement, dans les pays industrialisés, les systèmes éducatifs avaient pour fonction de reproduire une élite et des privilèges. Et donc, quand on ouvre progressivement l'école au “peuple”, on le fait très lentement, dans des écoles spécifiques. Mais, attention, on peut massifier sans mixité sociale. Et l'institution scolaire a une fonction très forte de reproductions sociales. Ce qui est sûr, c'est que les dominants ne sont pas prêts à renoncer à leurs privilèges dans un contexte de massification. Il n'y a jamais eu d'âge d'or de la mixité sociale car on est passé de la discrimination officielle de l'école républicaine à une fragmentation plus subtile,

mais très puissante (existence des filières générales, techniques et professionnelles; enseignement privé; etc.).

La façon dont est organisé le système éducatif rend-elle donc la mixité sociale à l'école impossible?

Comme je le disais, il y a des processus très puissants de différenciation qui, de surcroît, ont une assise institutionnelle: les textes ont procuré beaucoup de ressources pour ne pas être dans l'illégalité si un élève ne fréquente pas la même école que son voisin. En contrepartie, il n'y a quasiment aucune disposition en faveur de la mixité sociale dans pratiquement aucun pays. Ceux où il y a de la mixité sociale à l'école, comme en Finlande, ce n'est pas parce qu'on a voulu faire de la mixité sociale, mais bien parce que le rôle de l'école n'est pas le même que dans d'autres pays: l'école y a beaucoup moins un rôle de compétition, de clivage, et donc, la mixité sociale tombe quasiment de fait.

En revanche – et là, le cas belge est vraiment intéressant –, on est en train de se rendre compte qu'on a précipité le système éducatif dans des logiques complètement folles de concurrence, voire de consumérisme. Or, plus les systèmes éducatifs ont une vocation de type concurrentiel moins il y a de mixité sociale. Le cas de la Belgique, qui est pour nous, chercheurs, un peu le pays symbole des logiques de marché scolaire, a contribué à une prise de conscience des effets sociaux dévastateurs de l'absence de mixité.

Pourtant, la Belgique francophone a instauré un décret visant à favoriser la mixité sociale à l'école. Mais les résultats ne sont pas probants...

Cette situation n'est pas spécifique à la Belgique. Cela ressemble à beaucoup de tentatives qui ont été faites, notamment aux Etats-Unis, avec la politique du “busing”, qui consistait à transporter les enfants des ghettos vers les écoles du centre-ville. Le “busing” a été supprimé car les parents ayant des enfants dans les écoles où arrivaient les enfants des ghettos allaient dans une autre école. Le problème de la Belgique, qui devient aussi celui de la France, c'est qu'on ne peut pas, en cinq ans, inverser des processus extrêmement puissants où les gens se sont habitués à l'entre-soi et où l'espace des établissements scolaires est aussi fragmenté, avec des écoles très huppées et des écoles presque de quartierisme. Sur ce fond scolaire-là, on ne peut pas dire du jour au lendemain aux parents qu'ils ne sont plus libres de leur affectation scolaire. Une politique de mixité sociale ne se réglera jamais avec un décret portant sur l'affectation.

“Il n'y a quasi pas de disposition en faveur de la mixité sociale dans aucun pays.”

CHOUKRI BEN AYED
Sociologue à Limoges.

Comment dès lors créer de la mixité sociale dans les écoles?

La mixité sociale s'améliorera lorsqu'on arrivera à convaincre les familles qu'il n'est pas nécessaire d'aller dans une autre école. Mais pour cela, il faut des politiques scolaires extrêmement fortes de rééquilibrage du réseau des établissements et de rééquilibrage de la qualité des établissements. Puis, il faut des politiques très ambitieuses de considérer l'état même du réseau scolaire. En France par exemple, mais cela peut être le cas en Belgique, on se retrouve avec des territoires où il y a quasi-abondance d'offre scolaire: on pourrait avoir moins d'établissements mais avec des zones de recrutement qui soient plus mixtes.

→ (1) Infos au 0493.64.44.65.
Ou sur www.changement-egalite.be